

## COMPTE-RENDU

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

---

Séance du 8 août 2018

---

L'an deux mille dix-huit, le huit août, à dix-neuf heures,  
le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à SANCHEVILLE, sous la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

M. Jean-Marc VANNEAU est élu Secrétaire de Séance.

#### **Etaient présents :**

Mr Bernard MERCUZOT -ALLUYES-,	Mr Bernard GOUIN -FLACEY-,
Mr Joël BILLARD -BONNEVAL-,	Mme Valérie ARNOULT -LE GAULT ST DENIS-,
Mme Evelyne RAPP-LEROY -BONNEVAL-,	Mr Jean-Luc FOUCHER -LE GAULT ST DENIS-,
Mme Danielle BORDES -BONNEVAL-,	Mr Pierre L'ECRIVAIN -MONTBOISSIER-,
Mme Dominique FRICHOT -BONNEVAL-,	Mr Alain ROULLEE -MORIERS-,
Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL-,	Mr Denis GOUSSU -NEUVY EN DUNOIS-,
Mr Jean-Philippe GIRAUD -BONNEVAL-,	Mr Jacques FOUQUE -PRE ST EVROULT-,
Mr Michel BOISARD -BONNEVAL-,	Mme Nicole HUBERT-DIGER -ST MAUR/LE LOIR-,
Mme Marie-Christine NORMAND -BONNEVAL-,	Mr Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE-,
Mr Patrick JEANNE -BONNEVAL-,	Mme Edith LAVO -SANCHEVILLE-,
Mr Alain MAGNE -BONNEVAL-,	Mr Daniel BERTHOME -SAUMERAY-,
Mr Frédéric LECOEUR -BOUVILLE-,	Mr Michel GIRARD -TRIZAY LES BONNEVAL-,
Mr Jack DAZARD -BULLAINVILLE-,	Mr Dominique IMBAULT -VILLIERS ST ORIEN-,
Mr Patrick CHARPENTIER -DANCY-,	
Mr David LECOMTE -DANGEAU-,	

#### **Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

Mr Jean-Michel LAMY -BONNEVAL- donne pouvoir à J. BILLARD,  
Mr Pascal LHOSTE -BONNEVAL- donne pouvoir à E. RAPP LEROY,  
Mme Brigitte DUFER -BONNEVAL- donne pouvoir à D. BORDES,  
Mme Corinne RIVERAIN -BONNEVAL- donne pouvoir à A. MAGNE,  
Mr Guy BEAUREPERE -DANGEAU- donne pouvoir à N. HUBERT-DIGER,  
Mr Philippe VILLEDIEU -DANGEAU-, donne pouvoir à D. LECOMTE,  
Mr Gilles ROUSSELET -MONTHARVILLE- donne pouvoir à JM. VANNEAU,  
Mr Jean-Louis HY -PRE ST MARTIN- donne pouvoir à V. ARNOULT.

**Etaient absents et excusés :** Mr Eric JUBERT -BONNEVAL-,

**Etaient absents :** Mr Pierre BENOIT -ALLUYES-, Mme Suzie PETIT -BONNEVAL-, Mr PRIEUR Dominique -DANGEAU-,

#### **COMPTE-RENDU PRECEDENT**

Voté à l'unanimité avec les réserves suivantes : En ce qui concerne les décisions modificatives Monsieur ROULLEE indique qu'il n'a pas voté contre mais qu'il a refusé voté

## **ATTRIBUTION DU MARCHÉ « CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL » LOT 4** **MENUISERIES EXTERIEURES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu la réglementation sur les marchés publics  
Vu la délibération 2018/24 : Construction bâtiments industriels  
Vu la délibération 2018/48 : Construction d'un bâtiment industriel  
Vu la délibération 2018/56 : maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment industriel  
Vu la délibération 2018/57b : demande de prêt pour la construction d'un bâtiment industriel

Le marché de construction d'un bâtiment industriel a été lancé le 26/04/2018.

Ce marché était composé de 10 lots :

- lot n°1 : Voirie
- lot n°2 : gros œuvre – carrelage – faïence
- lot n°3 : charpente métallique – bardage – étanchéité
- lot n°4 : menuiseries extérieures
- lot n°5 : cloison – doublage – faux plafonds
- lot n°6 : menuiseries intérieures
- lot n°7 : électricité
- lot n°8 : plomberie – sanitaire – chauffage gaz – ventilation
- lot n°9 : serrurerie
- lot n°10 : peinture – moquette

La date limite de remise des offres était fixée au 15/06/2018 à 12h00. 31 offres ont été reçues.

Le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre Cabinet d'architecture JP ESNAULT a été remis à la Commission d'attribution des marchés réunie le 21 juin 2018 à 8h00. Suite à la lecture du rapport d'analyse des offres, la Commission d'attribution des marchés donne un avis favorable aux offres des sociétés suivantes :

- lot n°1 : Voirie : LEFEVRE : 57 414,20 € HT
- lot n°2 : gros œuvre – carrelage – faïence : Joël DAZARD : 52 924,03 € HT
- lot n°3 : charpente métallique – bardage – étanchéité : DORISON : 105 553,71 € HT
- lot n°4 : menuiseries extérieures : non attribué car pas d'offre pour ce lot
- lot n°5 : cloison – doublage – faux plafonds : PROFIL PLATRE : 13 014,00 € HT
- lot n°6 : menuiseries intérieures : ROGER POUSSET : 13 812,28 € HT
- lot n°7 : électricité : EFC : 24 509,20 € HT
- lot n°8 : plomberie – sanitaire – chauffage gaz – ventilation : FOLLEAU : 6 470,00 € HT
- lot n°9 : serrurerie : AVEZ : 6 618,26 € HT
- lot n°10 : peinture – moquette : PASCAL BECHET : 23 705,00 € HT

Le marché pour le lot 4 Menuiseries extérieures a été relancé le 6 juillet 2018, réception des offres le 24 juillet 2018 à 12 h 00. 2 entreprises ont répondu, entreprise LEGENDRE pour un montant de 18 420.00 € HT et l'entreprise MIROITERIE PERRAULT pour un montant de 20 498.59 € HT.

Le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre Cabinet d'architecture JP ESNAULT a été remis à la Commission d'attribution des marchés réunie le 27 juillet 2018 à 8 h 00. Suite à la lecture du rapport d'analyse des offres, la Commission d'attribution des marchés propose de retenir l'offre de l'entreprise LEGENDRE.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'attribuer le marché de travaux de construction du bâtiment industriel pour le lot 4 à la société LEGENDRE, pour un montant de 18 420.00 € HT.
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

## **GUIDE TOURISTIQUE**

La Vice-Présidente en charge du Tourisme propose au Conseil Communautaire de faire un guide touristique pour le territoire du Bonnevalais et du Grand Châteaudun.

La Commission Tourisme réunie en juin avait validé ce projet de guide touristique qui couvrirait les territoires du Grand Châteaudun et du Bonnevalais, il recenserait l'ensemble des sites touristiques, les lieux d'hébergement (gîtes, chambres d'hôtes...).

Ce guide pourrait être édité à 10 000 exemplaires pour un prix de l'ordre de 7 000 €, la répartition du prix sera faite en fonction du nombre de pages de chaque collectivité.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente, le Conseil Communautaire délibère et vote, à l'unanimité, la réalisation du guide touristique pour le territoire du Grand Châteaudun et du Bonnevalais.

M ROULLEE approuve la coopération entre les deux communautés de commune. Il déplore par contre que le projet de création d'une aire de services pour les cyclistes (un atout supplémentaire pour le développement touristique), adressé au Pays Dunois par la Communauté de communes du Bonnevalais n'ai pas été présenté en commission tourisme. Il demande que les membres de la commission soient associés au plus tôt dans la construction des projets. Le projet de la Communauté de communes du Bonnevalais retenu par le Pays Dunois avec celui de Châteaudun et de Cloyes les Trois Rivières comprend des engagements financiers sans aucune information des élus puisque la plupart l'ont découvert dans la presse

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Le Président propose les modifications suivantes :

**Budget 403** : Eau

- |          |  |                |
|----------|--|----------------|
| - D 4581 | Opérations pour compte de tiers Dépenses | + 174 200.00 € |
| - R 4582 | Opérations pour compte de tiers Recettes | + 174 200.00 € |

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire délibère et vote, par 27 voix pour, Mr ROULLEE refuse de voter, les décisions modificatives ci-dessus.

M ROULLEE refuse de voter cette décision financière pour deux raisons :

-d'une part le Président refuse de communiquer les informations pourtant obligatoires lors de l'examen des comptes administratifs et comptes de gestion permettant d'apprécier la situation financière de la Communauté de communes. La réponse de Madame la Préfète confirme cette obligation non respectée.

-d'autre part, la Communauté de communes du Bonnevalais n'est pas dotée d'un vice-président en charges des finances, un cas unique qui pose un problème démocratique, voire éthique

### **REMBOURSEMENT D'UNE VISITE MEDICALE POUR RENOUELEMENT DU PERMIS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE**

Un agent en charge du transport scolaire a fait sa visite médicale obligatoire pour le renouvellement de son permis de conduire, il est demandé au Conseil Communautaire de lui rembourser la somme de 33.00 € correspondant aux frais engagés pour couvrir la dépense de cette visite médicale.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire délibère et autorise, à l'unanimité, le remboursement des frais à l'agent.

### **GRATIFICATION FACULTATIVE POUR STAGIAIRE**

Le Président propose au Conseil Communautaire de donner une gratification aux stagiaires, en stage à la Communauté de Commune.

Cette gratification pourrait aller de 0 € à 300 €, et serait accordée par le Président en fonction de la durée du stage et du service rendu.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire délibère et autorise, à l'unanimité, le versement d'une gratification aux stagiaires venant en stage à la Communauté de Communes.

### **RAPPORT ANNUEL SICTOM CHATEAUDUN**

Le Président expose au Conseil Communautaire que la loi n°2015-92 du 17 août 2015 et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 donne obligation aux SICTOM d'établir tous les ans un rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets destiné à l'information du public, qui doit contenir des informations techniques et financières.

Après avoir entendu la présentation du rapport annuel de 2017 du SICTOM de Châteaudun par le Président, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, le rapport annuel 2017 du SICTOM Châteaudun.

M ROULLEE s'abstient car la commune de Moriers ne dépend pas de ce syndicat mais du SICTOM BBI  
Le Président précise que nous ne sommes pas en délibération communale mais en délibération communautaire.

## **MOTION DES ELUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS POUR L'AVENIR DE L'ELEMENT AIR RATTACHE (EAR) 279 DE CHATEAUDUN**

Après exposé et sur la proposition de M. le Président,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Bonnevalais,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Adopte la motion suivante.

Lors d'une réunion au ministère des Armées, le conseiller de la ministre en charge des affaires industrielles nous a annoncé la fermeture de la base aérienne d'ici trois ans.

Cette décision brutale, prise sans concertation avec les élus et élues locaux qui se sont impliqués dans ce dossier depuis des années, ne s'appuie sur aucune raison objective. Les membres du cabinet de la ministre des Armées n'ont d'ailleurs pas été en mesure d'apporter des réponses satisfaisantes sur les raisons qui avaient motivé cette décision.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible et inacceptable que l'État, à travers l'ancien ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, nous avait confirmé par écrit en 2016 l'installation d'une filière de déconstruction des aéronefs en fin de vie sur le site.

Il faut ajouter que les activités du centre de traitement informatique (DIRISI), le stockage des aéronefs en atmosphère confinée et l'atelier de préparation et de réparation des avions (GERSA) indispensables au fonctionnement de la base avaient toute leur place à Châteaudun.

La fermeture de la base aérienne est un coup très dur pour le bassin dunois et une faute politique en termes d'aménagement du territoire. Cette décision est d'ailleurs contraire aux engagements du Premier ministre selon lesquels l'État veillerait à la cohésion des territoires et les accompagnerait dans les mutations économiques.

Nous nous y sommes vivement opposés. Pour autant, nous sommes conscients qu'il nous faut maintenant assumer les responsabilités que l'État refusait de prendre en abandonnant notre territoire, afin de permettre à ce bassin de vie de se relever en trouvant des solutions concrètes pour préparer l'avenir.

Dans cette perspective, nous avons formulé cinq demandes au ministère des Armées :

- Que la fermeture n'intervienne que d'ici 5 ans, et non 3 ans ;
- Que l'Etat cède le terrain pour 1 euro symbolique ;
- Que la dépollution du site soit réalisée ;
- Que la suppression des radionucléides soit effectuée, car il est absolument hors de question de laisser des éléments radioactifs, même confinés, sur ce terrain. Il est évident que cela nuirait gravement à l'attractivité du site et donc à l'arrivée de nouvelles activités économiques ;
- Qu'un nouveau contrat de restructuration de site de Défense d'un montant minimum de 10 millions d'euros nous soit accordé ;

Nous serons mobilisés et vigilants pour que l'État accorde une suite favorable aux conditions que nous avons posées.

Chacun comprend que cette annonce est dramatique pour notre bassin d'emplois : après la fermeture de Flextronics et le départ d'Axérial, il s'agit d'une nouvelle terrible pour le dynamisme économique de notre territoire.

C'est la raison pour laquelle il est absolument indispensable de bâtir une nouvelle stratégie avec l'ensemble des acteurs du territoire, afin de permettre l'implantation d'activités économiques nouvelles et pérennes qui créeront les emplois de demain.

Dans cet esprit, une étude 360°, dont nous venons de valider le cahier des charges, vient d'être lancée par la préfète d'Eure-et-Loir, avec le soutien du conseil régional, du CGET et des communautés de communes du Grand Châteaudun et du Bonnevalais.

Il nous paraît indispensable que chacune des communes du Grand Châteaudun et du Bonnevalais, et plus particulièrement les maires de ces communes, s'impliquent pour s'approprier cette étude et l'enrichir, de façon à ce que l'on puisse ensemble évoquer et donner corps à toutes les pistes de développement évoquées pour les prochaines années.